



Mémoire dans le cadre du projet de
Restauration du lac Trois-Lacs

Déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

3 juillet 2009



Coordonnées :

Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)
108, rue Wellington Nord, 3^e étage
Sherbrooke (Québec), J1H 5B8
819-564-9426

Présentation du RAPPEL

La création du RAPPEL remonte à 1997. Elle fait suite à un mouvement de concertation de la part d'une trentaine d'associations de protection de lac. RAPPEL est un organisme d'intérêt public à but non lucratif se distinguant par son dynamisme et son approche pragmatique par la recherche systématique de solutions autant économiques qu'environnementales. Principal organisme québécois de protection de plans d'eau à offrir des services et expertises à la population, le RAPPEL compte près de 60 associations de riverains membres.

Mission du RAPPEL

La mission du RAPPEL est de protéger la qualité de l'eau des lacs, des cours d'eau, des milieux humides et des bassins versants en favorisant le partenariat et en privilégiant l'action-solution et l'éducation environnementale dans une perspective de développement durable.

Nature des interventions proposées

Le présent mémoire est en lien avec le projet de retrait des plantes aquatiques en draguant la couche de sédiments vaseux sur 7% de la superficie totale du Lac Trois-Lacs.

Intérêt porté au projet

Le RAPPEL est directement interpellé par ce projet car l'Association des résidents des Trois-Lacs est membre de notre organisme et travaillons de pair depuis plusieurs années pour la caractérisation de leur bassin versant (3 diagnostics de sous-bassin et 1 diagnostic de lac ont été réalisés). Nous nous intéressons à ce projet dans la mesure où, considéré comme un projet pilote, il s'agit d'une occasion d'observer les résultats d'une intervention curative directement réalisée dans le lac. Étant un organisme optant pour des actions plutôt considérées comme préventives, ce projet pilote offre l'opportunité de mettre au banc d'essai de nouvelles méthodes qui permettront de prolonger l'utilisation récréative et favoriser l'accès au lac par les résidents.

Avis face à l'autorisation du projet

Le RAPPEL prône depuis toujours de régler les problématiques en amont afin de réduire les impacts négatifs au niveau des lacs. Dans le cas du bassin versant du lac Trois-Lacs, malgré les multiples projets déjà en place pour améliorer la qualité de l'eau, nous constatons que plusieurs actions demeurent à réaliser afin d'améliorer de manière concrète les pratiques des différents acteurs du bassin versant. Cependant, nous sommes conscients qu'avec un bassin versant de plus de 500 km², les actions pour contrer totalement l'apport des sédiments dans les Trois-Lacs est pratiquement impossible à court terme et que, de par les activités humaines qui s'y déroulent, le lac s'envase de manière considérable. Toutefois, force est de constater que les travaux dont font l'objet l'audience publique ne sauveront pas le lac et surtout, ne permettront pas de le rajeunir. Par conséquent, le but visé par ce projet est de permettre aux villégiateurs de mieux bénéficier du potentiel de leur lac tout en continuant de poser des gestes significatifs dans le bassin versant dans le but de réduire l'apport de sédiments chargés en nutriments.

Porté et supporté par les gens du milieu, ce projet reflète une volonté certaine du milieu d'améliorer la qualité de vie que leur procure leur lac. La participation de 2 MRC et de 4 municipalités démontre l'intérêt et la nécessité de poser des actions curatives après plus de

quarante ans de caractérisation et d'actions posées dans le bassin versant. Il est évident que la qualité de l'eau et surtout, l'omniprésence d'herbiers de plantes aquatiques actuellement présents dans le littoral du lac, ne permettent pas aux usagers de bénéficier totalement des usages récréatifs normalement associés aux lacs en bonne santé. Les interventions proposées par ce projet permettraient de redonner à court terme ces usages récréatifs (canot, pédalo, kayak) aux usagers du lac. En somme, ce projet aura donc des répercussions positives sur la qualité de vie des gens du milieu.

En ce sens, nous croyons que le projet, considéré comme un projet pilote, devrait être autorisé tout en considérant les points suivants :

- Réaliser un plan directeur de bassin versant de lac afin de connaître de façon exhaustive toutes les problématiques existantes et les actions à mettre en œuvre pour y remédier;
- Réaliser un suivi détaillé et adéquat via l'évaluation de la qualité de l'eau, l'accumulation des sédiments, la croissance des plantes aquatiques et la présence de poissons aux sites de dragage, et ce, afin de connaître les répercussions positives et négatives d'une telle intervention;
- Encadrer la circulation des bateaux moteurs à proximité des zones traitées;
- Mettre en place des mesures de compensation préalablement définies équilibrant les impacts néfastes sur la faune et la flore occasionnés par le projet.

Préoccupations reliées au projet

Les études d'impact réalisées dans le cadre de ce projet présentent de façon exhaustive les répercussions possibles sur l'environnement faunique et floristique de l'écosystème des Trois-Lacs. Le RAPPEL tient, pour sa part, à souligner les faits suivants :

- Toute intervention de dragage en milieu aquatique est susceptible d'engendrer des effets (minimes, importants, imprévisibles ou inconnus) sur les écosystèmes, tel que la modification de la dynamique interspèces des plantes aquatiques due à la création d'ouvertures dans le littoral (plantes exotiques envahissantes, apparition d'algues et de cyanobactéries due à la plus grande pénétration de la lumière);
- L'enlèvement d'une faible partie des plantes aquatiques et de leur substrat (sédiments) ne permettra pas une amélioration de la qualité des eaux;
- L'enlèvement des plantes aquatiques et d'une faible épaisseur des sédiments dans certaines zones favorisera la migration des sédiments vers ces zones, puis une réimplantation probable des herbiers. Le temps de réenvahissement de ces zones demeure indéterminé;
- La circulation des bateaux moteurs est à même d'accroître la réimplantation des plantes aquatiques et la redistribution des sédiments;
- Il est à mentionner qu'étant donné les apports excessifs en sédiments que reçoit les Trois-Lacs à chaque année, l'on se doit d'envisager que ces travaux seront sans doute à recommencer dans quelques années dans le cas où les actions préventives en amont dans le bassin versant soient toujours inefficaces.

En conclusion, nous appuyons la démarche de l'Association mais nous tenons à souligner que ce projet ne doit pas servir de précédent pour effectuer de tels travaux sur d'autres lacs. Chaque bassin versant de lac ayant des problématiques particulières, ces dernières devront invariablement être considérées lors d'éventuelles interventions de ce type.
